



Déclaration du SNUipp-FSU et du SNES-FSU à la CAPA psy EN du 24 mai 2019

Près d'un tiers des personnels était en **grève le 9 mai**, des milliers de manifestants de tous les départements se sont retrouvés à **Paris le 18 mai**, pour exprimer leur opposition aux projets de loi sur la modernisation de la fonction publique et à la mal nommée « école de la confiance ».

Et ce malgré la sidération que génèrent **les excès et la fuite en avant de ce gouvernement**.

Et ce malgré la mise en scène d'une **répression brutale** des mouvements sociaux, y compris à l'encontre d'organisations syndicales, comme la FSU.

Même si les hauts fonctionnaires, DASEN, Recteurs, se transforment en VRP de projets de loi qui ne sont pas encore votés, même si le ministre soliloque dans les médias, même si les organisations syndicales représentatives sont délibérément marginalisées par le ministère, personne n'est dupe!

La **réforme du bac - 3 / bac + 3** (réforme du lycée, réforme du bac, Parcoursup) est profondément inégalitaire et volontairement ségrégative.

Les établissements des savoirs fondamentaux ouvrent la voie au rétablissement du **collège à deux vitesses** d'avant la réforme Haby de 1975.

La **réforme Dussopt** de la Fonction Publique prend le contre-pied de 50 ans de progrès social. Elle dépouille les fonctionnaires des garanties concédées en contre-partie des contraintes spécifiques du statut. Même sous le statut de 1941, Vichy garantissait aux fonctionnaires un droit de regard en CAP sur l'avancement et les promotions, droit de regard que le projet Dussopt supprime ! Nous voyons là un signe supplémentaire de la **dérive autocratique** de ce gouvernement que l'on perçoit également dans l'article 1 de la loi Blanquer, dans l'utilisation disproportionnée de la violence d'état, ou dans le recours à la propagande éhontée.

"Laisser libre cours à la déconcentration managériale" pour donner aux supérieurs hiérarchiques locaux les leviers du recrutement, de l'affectation, de l'avancement, de la promotion, et même de la sanction, cela revient à **asservir le fonctionnaire**, à le placer sous la coupe des petits chefs là où le statut de 1983 consacre "le fonctionnaire citoyen".

Les syndicats de la FSU sont déterminés à organiser la mise en échec de cette politique car elle ne répond pas aux aspirations de la population française.

Concernant nos métiers, les discussions en cours au sénat suscitent des inquiétudes. Sans concertation, la fonction et les pratiques professionnelles des PsyEN pourraient être remises en cause, dans le sens d'une médicalisation accrue des besoins éducatifs particuliers.

En effet, certains amendements, ayant trait à la promotion de la santé à l'école, proposent le

retour à un service de santé en plaçant sous la responsabilité des médecins scolaires les infirmiers, les assistants de service social et les psychologues de l'Éducation nationale.

Réduire les interventions du psychologue à l'évaluation psychométrique serait contraire aux textes réglementaires, qui définissent des missions larges de prévention, de suivi, d'accompagnement. Les psychologues sont attachés à une autonomie professionnelle leur permettant de définir les méthodes et les outils adaptés à leur travail, conformément à leurs règles déontologiques.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU défendent une conception ouverte, plurielle, de la psychologie, dans un travail de proximité avec les enfants, les jeunes, les parents, les équipes pédagogiques, les RASED, les CIO.

S'agissant de l'accès au grade de **hors-classe**, le SNES-FSU et le SNUipp-FSU se félicitent de l'augmentation des flux de promotion au niveau national, mais ils **dénoncent les quotas malthusiens** d'avis rectoraux, qui ne permettent pas de reconnaître à sa juste valeur l'implication des agents.

Plus particulièrement, en préparant la CAPA HC des PsyEN d'Aix-Marseille qui nous réunit aujourd'hui et en nous appuyant sur la note de service ministérielle du 18-03-2019*, nous avons choisi de travailler sur la répartition des avis recteur (Excellent, Très Satisfaisant et Satisfaisant) dans les 3 échelons et selon les valences* puisque c'est la base sur laquelle s'appuie la CAPA pour proposer les promotions (autrement dit le tableau complet des promouvables ou tableau d'avancement). En effet, nous constatons que **les points liés à l'avis Recteur sont importants** dans le passage à la HC : si nous ne doutons pas du respect par l'administration des quotas qu'elle décide elle-même dans l'attribution des avis Excellent (10%) et Très Satisfaisant (45%), nous souhaitons voir si la répartition faite entre les valences était équilibrée.

Répartition des avis recteur dans les différents échelons selon les valences

		EDO	EDA	TOTAL
11 ^{ème} échelon	Nbre de candidats	9	17	26
	0 Avis EXC	0	0	
	13 Avis TS	4	9	
	11 Avis S	5 56%	6 35%	
	2 Avis à consolider	0	2	
10 ^{ème} échelon	Nbre de candidats	23	42	65
	8 Avis EXC	3	5	
	28 Avis TS	9	19	
	28 Avis S	11	17	
	1 Avis à consolider	0	1	
9 ^{ème} échelon	Nbre de candidats	15	13	28
	4 Avis EXC	3	1	
	13 Avis TS	5 31%	8 62%	

	11 Avis S	7	4	
Total		48	71	119

Nous avons noté des différences entre la façon dont les avis se répartissent dans chacune des valences avec parfois **des écarts très importants**, par exemple aux 11^{ème} échelon pour les avis Satisfaisant et 9^{ème} échelon pour les avis Très Satisfaisant (respectivement 21 et 31 points d'écart) : ces différences nous interrogent sur le mode d'évaluation propre à chaque valence, différences qui semblent s'amplifier d'un échelon à un autre (encore plus important au 9^{ème} échelon dans l'exemple cité que dans le 11^{ème}). Ainsi l'organisation, différente selon les valences, des 3^{èmes} RDV de carrière qui se sont déroulés l'année dernière et l'attribution par le recteur d'un avis à ceux qui auraient dû en avoir un et n'ont pu l'avoir, n'ont pas amélioré la situation mais peuvent avoir contribué à l'amplifier.

Aussi il nous apparaît indispensable, en vue de préparer la prochaine campagne des 3^{ème} RDV de carrière, d'**harmoniser les pratiques**. C'est pourquoi nous demandons **un GT spécifique** sur cette question.

Nous demandons par ailleurs à ce que ceux qui faisaient partie de la **phase transitoire**, c'est-à-dire ceux qui n'ont pu avoir de 3^{ème} RDV de carrière dans l'année 2017-2018 car ils étaient au-delà de la limite (9^{ème} échelon et 2 ans d'ancienneté) et qui **n'ont pas pu contester**, puissent le faire.

Enfin, cette CAPA doit attribuer 7 avis à des candidats qui auraient dû avoir un 3^{ème} RDV de carrière et qui pour des raisons diverses ne l'ont pas eu. Pour ce groupe s'appliquent les quotas décidés par Monsieur le Recteur. Mais la circulaire n'indique nullement qu'il faille respecter des quotas précis, ceux cités et repris par Monsieur le Recteur ne le sont qu' « à titre d'exemple » dans la circulaire. C'est pourquoi, nous demandons une réévaluation de certains avis.

Les commissaires paritaires du SNES-FSU et du SNUipp-FSU